

Parlement

Une voix: Pavez la voie de fleurs.

M. Francis: Mais oui. Je suis capable de dire ce que je pense selon les nécessités du moment, avec ou sans fleurs.

Aux députés de la Chambre qui prétendent que le gouvernement a étouffé les comités, que le Parlement ne peut plus jouer un rôle valable et que nous n'avons aucun moyen de contrôler des dépenses de l'ordre de 50 milliards par an, je dis: pourquoi ne pas venir de temps en temps au comité des comptes publics et tenter de faire votre part puisque ce comité a besoin de la participation des députés? Ceux qui disent que ce n'est pas à eux qu'il incombe de contrôler les dépenses ont l'obligation morale de s'y présenter et de participer, jour après jour, semaine après semaine, aux travaux de ce comité qui siège de longues heures toutes les semaines et dont l'échéancier est chargé parce qu'il tente de comprendre où vont les fonds publics et comment on pourrait s'y prendre pour contrôler les dépenses, si cela est humainement possible au sein d'une institution parlementaire démocratique composée de membres élus.

Le document qui a été déposé il y a environ deux semaines ou moins ne contient pas le quart des terribles exemples traditionnels. Les exemples classiques abondent toujours: l'argent dépensé à tort pour la construction d'un brise-glace, l'escalade des coûts dans le domaine de la construction, les promesses non tenues. Tout cela n'a pas disparu. Dans une entreprise aussi considérable que le gouvernement du Canada, où il se dépense 50 milliards par an, il est normal que dans certains secteurs les choses aillent de travers et qu'il se produise des erreurs.

D'autre part, les trois quarts du rapport du vérificateur général traite d'autre chose. Il traite de la nécessité de déterminer ce qu'on doit attendre comme valeur pour l'argent dépensé. Pour ma part, je résumerai le nouveau concept du rôle du vérificateur général en disant qu'il est devenu un super-expert conseil en gestion. Il met en place des systèmes, ou veille à ce qu'on les mette en place de façon que les renseignements nécessaires parviennent aux gestionnaires au moment voulu pour leur permettre de prendre les décisions qui s'imposent.

Son rôle ne se résume pas à signaler qu'on a dépensé tant pour un port ici, tant pour un quai là, ou tant pour un bâtiment public ailleurs, ou encore qu'on a dépensé à mauvais escient. Il s'agit de savoir comment on peut être sûr d'en avoir eu pour son argent. Les députés d'en face ne se sont pas plaints d'une chose: ils n'ont pas prétendu qu'on cherchait à étouffer le vérificateur général. Étant donné que son propre budget a augmenté de 1600 p. 100 depuis trois ou quatre ans, on aurait mauvaise grâce à donner à entendre qu'on lui a refusé les ressources qu'il a demandées pour faire son travail. Conscients du fait qu'il s'agissait là d'un bon investissement, les députés ont accepté à l'unanimité de lui fournir l'argent nécessaire.

Le vérificateur général va devoir faire bientôt toute une série d'enquêtes. A titre de député, cela m'a beaucoup intéressé d'apprendre de sa propre bouche qu'il ne peut pas vraiment tirer beaucoup de renseignements du budget des dépenses tel qu'il se présente à l'heure actuelle et que d'après lui, il conviendrait de le présenter sous une autre forme. Nous savons que le Conseil du Trésor a déclaré qu'il pourrait difficilement

[M. Francis.]

accéder à cette requête. Peut-être que oui, peut-être que non. Ce sont toutefois les membres du comité qui ont écouté les témoignages des deux parties, ce sont eux qui ont établi le rapport et fait des recommandations à la Chambre; ce sont eux qui guident le vérificateur général.

Il n'y a pas eu de belle époque et il n'y en a pas en ce qui concerne la manipulation de sommes d'argent aussi considérables. Par contre, le gouvernement et tous les députés sont disposés à s'appliquer à résoudre ces problèmes en utilisant au mieux les moyens dont ils disposent.

Le vérificateur général a une série d'études, de méthodes spéciales et d'analyses de coût—efficacité groupées sous le sigle «SPICE». Ces méthodes spéciales et ces analyses de coût—efficacité marquent le début d'une série d'examen approfondis et d'innovations mais il est incontestable que certaines décisions que prendra le vérificateur général dépasseront les limites de son mandat.

Au cours de certaines discussions officieuses que nous avons eues avec les membres du comité des comptes publics de l'Ontario, quelqu'un a exposé le problème de cette façon. Si on décide dans la province de construire une route de \$200,000, le vérificateur général l'examinera et dira que la province en a eu pour son argent, si les devis du contrat pour la construction de la route sont respectés et qu'il n'y a pas eu de gaspillage. Il faut se demander tout d'abord si la route devrait être aménagée à cet endroit. Il se peut qu'elle devrait être aménagée ailleurs. Quand on se pose cette question, on n'est pas loin de porter atteinte à la responsabilité politique du gouvernement. Le vérificateur général, dans sa recherche de méthodes et de dispositifs, s'exposera souvent à dépasser les limites du mandat que lui accorde la nouvelle mesure législative.

Si les députés ne font que reprocher au gouvernement lors des journées réservées à l'opposition de ne pas contenir les dépenses, de tout laisser aller à la débâcle, et se plaindre qu'ils ne peuvent rien faire, ils oublient qu'ils peuvent accomplir leur travail en participant aux délibérations des comités, comme le comité des comptes publics. Ce n'est certainement pas le seul comité de la Chambre. Si je parle de celui-là, c'est parce que j'ai suivi ses travaux de plus près que les travaux des autres comités. Notre problème consiste à obtenir que les députés fassent leur travail.

Je ne peux pas appuyer la motion. Il m'arrive parfois pour diverses raisons de ne pas être satisfait de certains aspects de la politique du gouvernement, et je suis certain que les députés n'auront aucune difficulté à se rappeler les quelques fois que cela s'est produit, mais il est tout à fait faux, frivole et erroné de prétendre que le gouvernement essaie de faire obstacle au système des comités. Je n'appuierai pas la motion.

● (2032)

M. Perrin Beatty (Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo): Je tiens d'abord à signaler, monsieur l'Orateur, que j'ai l'intention d'appuyer la motion quand elle sera mise aux voix plus tard ce soir. Je félicite mon collègue du Yukon (M. Nielsen) d'avoir proposé la motion parce qu'à mon avis, il est temps que le Parlement s'efforce de garantir que les contribuables canadiens en ont pour leur argent.